



NON REGLEMENT AMIABLE INSTALLATION POMPE A CHALEUR

Par **syloic**, le **11/03/2009** à **10:53**

cde d'une pompe à chaleur le 08/11/08 pour une livraison au 31/12/08. Réception d'un matériel qui n'était pas pour nous (erreur du commercial) ; négociation jusqu'au 08/01/09 sans réponse du fournisseur ; ns avons annulé la commande le 08/01/09 en recommandé. Aucune réponse à notre courrier, aucun appel. Ns avons envoyé un mail le 10/03/09 pr demander encore l'enlèvement du matériel ET il ns contacte par tél le 11/03/09 pour fixer une date d'installation en disant qu'il est impossible d'annuler. Nous n'arrivons pas à régler ce litige à l'amiable, quelles sont les solutions de recours juridiques.

Par **patinette**, le **11/03/2009** à **14:31**

bonjour,

contactez la Direction départementale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, vous les trouverez dans les pages jaunes, très très efficace.

Par **syloic**, le **11/03/2009** à **15:03**

MERCI JE M'EN OCCUPE DE SUITE....